



## Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON  
Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34  
E-mail: mairie@yzeron.com

YZERON

### PROCES VERBAL DU CCAS DU 26 octobre 2023

**Date de convocation** : /10/2023

**Etaient présents** : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, BADOIL René, JOANNIN Marie, RULLIAT Nathalie, Pierre DURAND, BLUM Virginie, Elisabeth BAZIN

**Etaient absents** :

**Secrétaire** : RULLIAT Christian

**Personnel communal** : Joëlle CAMU

**1 - Désignation du secrétaire de séance :**

**2 - Approbation**

Le compte rendu de la réunion précédente du 14 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3 - Action « octobre rose » et partenariats :**

**Trois évènements ont été organisé pour « octobre rose » qui va s'appeler Octobre YZ'ROSE**

Action « octobre rose » et partenariats

Pour rappel, trois actions :

- 1 - La course a eu lieu le vendredi 6.10. 60 dossards.
- 2 - Shooting photo : 7 créneaux de pris sur 14.
- 3 - Le loto : sur 168 places assises, environ 110 personnes présentes.

Les chiffres : La course : 750 €, le shooting 275 €, le loto 1 400 € soit un total de 2 425 €

Certains chèques ont déjà été établis à l'ordre de l'association « Courir pour elles », FADY nous reversera donc en dons 2 115 €. Il faut maintenant choisir les associations.

Cette nouvelle action a été couronnée de succès. Les bénévoles étaient présents.

En attente le montant de la boîte à dons à la mairie.

**4 - Préparation du goûter et des repas des anciens**

Goûter des anciens le 7 décembre 2023. Il faut rendre le coupon réponse pour le 4 décembre 2023

Bons cadeaux deux fois 10 euros comme l'année dernière

Christian Rulliat démarchera auprès des commerçants

Invitations à faire avec le coupon réponse

Liste à établir pour les anciens de plus de 75 ans

Prévoir des personnes pour cette manifestation

Cuisiner des gâteaux

Repas des anciens

Est-ce que l'on prend une animation ?

Collecte alimentaire

Elle aura lieu du vendredi 24.11 au dimanche 26.11. Nous mettrons donc des cartons dans les écoles à partir du lundi 20.11.

Je présente la collecte aux enfants de l'école de la Madone le vendredi 17.11 à 9h00.

Ecole publique en attente.

#### **5 - collecte alimentaire :**

Frédérique BARNOUD rappelle que chaque année le CCAS participe à la collecte alimentaire organisée par la Croix Rouge. Elle demande si le CCAS est d'accord pour continuer cette participation.

Elle précise que les enfants du périscolaire ne feront pas de décorations sur les cartons car ils sont beaucoup sollicités sur cette période.

Vote :

#### **6 - passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

##### **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Madame la Présidente expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune d'YZERON son budget principal, celui du logement social, et du CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Madame la Présidente précise que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 septembre 2023, a donné son accord pour le passage en M57 du budget principal et de celui du logement social.

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 simplifiée, à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera aux budgets de la Commune (budget principal, budget logement social, budget CCAS),

Après en avoir délibéré, la commission administrative, par XX voix POUR, XX voix CONTRE, XX ABSTENTION,

Vote :

#### **7 - Bilan semaine bleue :**

La semaine bleue du 2 au 7 octobre 2023 : Vieillir ensemble, une chance à cultiver.

Vote :

#### **8 - Plan grand froid :**

Vote :

#### **9 - Dossiers divers**

#### **11 - Projets2024**

#### **10 - Informations diverses**

Prochaine réunion le **jeudi novembre 2023 à 18h00**

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à

Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Présidente	
------------	--	---	--